A09 : Les espèces indicatrices du Marais Audomarois

Contexte

Avec 3726 ha maillés de plus de 700km de voies d'eau, le marais audomarois est constitué d'une véritable mosaïque de paysages (fossés, étangs, cours d'eau ou encore zones maraîchères) où la nature a conservé une place importante pour de nombreuses espèces. Il a été identifié comme la zone humide majeure du territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Dans le but d'évaluer la qualité de ses milieux et de leurs évolutions, un suivi a été défini en 2012, basé sur une liste de 29 espèces d'oiseaux. Il permet d'estimer les effectifs de ces populations et dans une moindre mesure, d'estimer les variations interannuelles. Dans le cadre de l'observatoire, nous nous intéresserons au nombre d'espèces nicheuses de cette liste et à l'estimation du nombre de couples. A long terme, l'observatoire permettra de rendre compte des tendances d'évolutions des populations d'oiseaux nicheurs, d'évaluer l'état de santé de ces populations et, pourquoi pas, de définir un statut de rareté à l'échelle du marais audomarois.

Fiche mise à jour le "26-10-2017" / Fiche révisée 4 fois

Méthodologie

Le suivi initié en 2012, a été réajusté sur un parcours de 4 itinéraires où 19 points d'écoutes sont répartis. Ces circuits sont réalisés 1 fois par mois entre début mars et fin juin. L'objectif principal est de détecter les nicheurs précoces et tardifs et de prospecter les différents habitats du marais. Ce suivi vise à inventorier toutes les espèces observées et contribue à la connaissance des 29 espèces indicatrices. Outre l'application de ce protocole standardisé, l'ensemble des observations de ces espèces seront pris en compte dans le cadre de l'observatoire (données EDEN 62, hors protocole…)

Résultats

En 2015, le suivi dit « des 19 points » et l'agrégation de toutes les données récoltées sur les différents suivi du marais audomarois ont permis de réaliser 1803 observations d'oiseaux de la liste. 27 espèces sur les 29 ont été contactées. Environ 75 espèces ont été observées lors de la mise en œuvre du protocole suivi des 19 points.
Parmi les espèces les plus observées, on retrouve le Cygne tuberculé (*Cygnus olor*) avec 21%, la Foulque macroule (*Fulica atra*) représente 18% des observations et le Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*) 10%. 6 espèces de la liste sont des espèces nicheuses possible sur le marais, 10 sont nicheuses probables et enfin 10 sont nicheuses certaines.
A noter l'absence d'observations de 2 espèces : Bruant proyer et Tarier des prés. Les années 2014 et 2013 constatent également une absence d'observations pour ces espèces sur le marais audomarois (Millot, 2013 & 2014).
A l'image de 2014, la Foulque macroule, le Grèbe huppé et le Vanneau huppé sont les espèces dont les populations nicheuses sont les plus importantes sur le marais audomarois. Cette information est à mettre en relief avec la facilité d'observation de ces espèces et la taille des populations

estimées. La première voit notamment sa population augmenter de 23% en 2015 tandis que les deux dernières espèces révèlent une progression de leurs populations nicheuses de 27%. A noter en 2015 une grosse progression du nombre de nicheurs possibles chez le Martin-pêcheur d'Europe. Au contraire, certaines espèces semblent régresser comme la Gorgebleue à miroir ou le Faucon hobereau. Puis certaines espèces réaffirment leur stabilité comme le Busard des roseaux.
A noter en 2015, la présence de 6 couples nicheurs possibles de Marouette ponctuée, espèce en danger critique de disparition sur la liste rouge régionale des espèces menacées (Beaudoin C, 2014). Le marais Audomarois figure parmi les sites les plus remarquables pour la reproduction de l'espèce en région (enquête Marouette ponctuée 2015).
L'année 2015 confirme la colonisation de certaines espèces sur le marais comme l'Aigrette garzette, qui semble avoir trouvé un habitat adéquat à sa reproduction dans la Réserve Naturelle Nationale des étangs du Romelaëre. De même, l'observation de 2 Grandes aigrettes arborant un plumage nuptial laisse à penser qu'une reproduction sur le marais est fort probable.

Interprétation

L'analyse des données dans le cadre de ce suivi apporte globalement un état des connaissances année par année sur les populations nicheuses des espèces indicatrices. L'interprétation des résultats est sujette aux plus grandes précautions. En effet, 3 années de mise en œuvre ont été nécessaires pour arrêter un protocole de suivi. Selon les années, 3 observateurs différents peuvent intervenir, des pressions d'observation différentes peuvent rendre la comparaison des données par points, ou par itinéraire, non souhaitable tant l'interprétation serait hasardeuse. Toutefois, ces données ont contribué à déterminer des effectifs et à l'état 0 de l'observatoire du Parc. Ils apportent ainsi une base pour les prochains suivis et

contribueront à l’évaluation de la charte.
Le marais audomarois confirme son rôle majeur pour la conservation des oiseaux d’eau et sa place primordiale pour l’accueil d’espèces remarquables comme la Bécassine des marais, la Marouette ponctuée, le Butor étoilé ou encore la Gorgebleue à miroir. La standardisation définitive du protocole devrait permettre d’évaluer à long terme l’évolution des populations nicheuses des espèces indicatrices.

2012, date d’expérimentation du premier suivi.
Annuelle

Liste des espèces concernées

Aigrette garzette
Bécassine des marais (Gallicago gallinago)
Bihoreau gris
Blongios nain *(Ixobrychus minutus)*
Bruant des roseaux
Bruant jaune
Bruant proyer *(Embriza calandra)*
Busard des roseaux *(Circus aeruginosus)*
Buse variable
Butor étoilé (Botaurus stellaris)
Chevêche d’Athéna
Cigogne blanche *(Ciconia ciconia)*
Cygne tuberculé
Echasse blanche *(Himantolophus himantopus)*
Faucon hobereau
Foulque macroule
Gorgebleue à miroir *(Luscinia svecica)*
Grande aigrette (Ardea alba)
Grèbe castagneux
Grèbe huppé
Locustelle luscinoïde *(Locustella luscinoides)*
Locustelle tachetée
Loriot d’Europe

Marouette ponctuée (Porzana porzana)
Martin pêcheur d’Europe (Alcedo atthis)
Rossignol philomèle
Tarier des prés (Saxicola rubestra)
Tarier pâtre
Vanneau huppé

En savoir plus

- MILLOT A. (2014) – Synthèse naturaliste du marais Audomarois, 2013 – Parc naturel régional des Caps et Marais d’Opale. 53p.